

SELARL ACTAZUR
W. RAMOINO - N. WISS
COMMISSAIRES DE JUSTICE
ASSOCIES

Résidences GIORDANENGO
27 Avenue Lazare Carnot - Entrée
A
83300 DRAGUIGNAN



☎ : STANDARD : 04 94 68 00 16
☎ : CONSTATS : 04 94 68 15 18
☎ : URGENCE CONSTAT :
06.20.570.738

Mail : contact@actazur.fr

www.actazur.fr

Horaires d'ouverture de l'Etude :
7 h 30 - 18 h 00 NON STOP
FERMETURE 17H le vendredi

IBAN:FR76 1910 6000 1043 6081 3290 385
AGRIFRPP891 (CREDIT AGRICOLE)

SIRET DRAGUIGNAN 953 675 568
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE: FR76 953 675 568

REFERENCE A RAPPELER :

Dossier : 140525

Affaire : LA TRAVERSE DE

Service : 79

Responsable : VC

Téléphone: 0494680016

Mail : contact@actazur.fr

/ 7508-2112

**ACTE
DE COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16 :

Emol. Art R444-3 C Com.	221.36
Emolument complémentaire...mémoire	
Transp. Art A.444-48	9.40
Honoraire fixe	480.00
Total H.T.	710.76
Total TVA	142.15
Total Eurs TTC	852.91

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

Article R.322-2 du Code des procédures civiles d'exécution

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ET LE DIX HUIT DECEMBRE

Durée de référence : 60 minutes

Nous, SELARL ACTAZUR, William RAMOINO - Nathan WISS, Commissaires de Justice Associés à la résidence de Draguignan, y demeurant 27 Avenue Carnot, Résidences Giordanengo, Entrée A - 83300 DRAGUIGNAN, l'un d'eux soussigné

A LA DEMANDE :

Le Syndicat des Copropriétaires de la Copropriété LA TRAVERSE DE LA GARONNE sis 46 rue François Sibilli 83990 SAINT TROPEZ, représenté par son syndic en exercice la SAS LAMY au capital de 219 388 000,00 Euros, dont le siège social est 32 rue Joannes Carret 69009 LYON 9EME ARRONDISSEMENT, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 487 530 099, agissant poursuites et diligences de son Gérant domicilié audit siège en cette qualité. Elisant domicile en mon étude

Ayant pour avocat constitué Maître Céline CSATINETTI, membre de la SELARL ALVAREZ ARLABOSSE, Avocats au barreau de Draguignan dont le siège social est 342, Via Nova Pôle d'excellence Jean Louis 83600 FREJUS

Laquelle constitution emporte élection de domicile en son cabinet

AGISSANT EN VERTU DE :

- La grosse du JUGEMENT selon la procédure accélérée au fond rendu par le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN, le 28 février 2024, RG n° 24/00084 minute n°2024/21, signifié à le 11 mars 2024 suivant acte de la SCP Philippe MATRAT, Commissaire de Justice à MACON, devenu définitif ainsi qu'il résulte d'un certificat de non-appel délivré le 04 Juillet 2025

Créance garantie par une inscription d'hypothèque légale publié au Service de la Publicité Foncière de DRAGUIGNAN le 19 avril 2024 sous les références 8304P02 volume 2024 V n° 2326

Un procès-verbal d'assemblée générale en date du 14 mai 2024, et plus précisément les résolutions 9 à 11 aux termes desquelles le Syndicat des Copropriétaires de l'ensemble immobilier LA TRAVERSE DE LA GARONNE a voté la saisie immobilière des biens immobiliers appartenant à

Et des dispositions des articles R322-1 à R322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Me suis transporté ce jour dans la commune de ST TROPEZ (var), Traverse de la Garonne, 20 rue Sibilli et 15 rue Clémenceau, arrondissement de DRAGUIGNAN, département du VAR, accompagné d'un serrurier et assisté de la force Publique et du Cabinet Expert'Imo pour l'établissement des différents diagnostics de performance énergétique.

à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

dont la requérante se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale à défaut par la susnommée de satisfaire au commandement qui lui a été signifié.

Le délai judiciaire accordé étant à ce jour expiré, le commandement demeurant infructueux.

Nous étant rendu dans ladite commune, nous accédons au bien à décrire en empruntant depuis la Rue François Sibilli, dite place de la Garonne, le passage situé en face de la gendarmerie, entre les locaux commerciaux SAINT LAURENT et TRANSACMER, puis arrivé dans le patio l'escalier de droite.

Le local se trouve face à l'escalier sur la terrasse ouverte.

Sur la parcelle cadastrée Section AB N°30 pour une contenance de 03 ares 81 centiares se trouve édifié un local à usage commercial qui se compose comme suit :

Pièce	sol : carrelage murs : peinture	16.48m ²
TOTAL		16.48 M ²

EQUIPEMENT

La pièce dispose d'un évier et de deux bacs pour laver les cheveux, s'agissant d'un salon de coiffure.

OCCUPATION

Les lieux sont actuellement inoccupés.

SYNDIC - AMIANTE

Cet ensemble immobilier est géré par SAS LAMY au capital de 219 388 000 euros, dont le siège social est 3 Avenue Sigismond Coulet 83310 COGOLIN, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 487 530 099 a qui nous avons demandé les renseignements d'usage qui sont joints au présent acte.

URBANISME

Les renseignements demandés au service urbanisme de la mairie de ST TROPEZ sont annexés au présent acte.

ENVIRONNEMENT

Le local commercial se trouve en plein centre-ville de Saint-Tropez, à proximité immédiate des rues et places commerçantes, que sont les rues Clémenceau et Rue François Sibilli.

Les clichés photographiques resteront annexés au présent procès-verbal.

Et de tout ce que dessus nous avons fait et dressé le présent procès-verbal pour valoir et servir ce que de droit à notre requérant.

DONT ACTE.



Maître Nathan WISS
Commissaire de Justice associé

SOUS TOUTES RESERVES



1.



2.



3.



4.





6.



7.



8.